

TRAVAUX ORIGINAUX

TUEURS D'ENFANTS

Par le Dr L.-F. DUBÉ

Lettre préface du Professeur Albert Jobin

Mon cher confrère,

L'idée de publier, sous forme de tract, votre travail sur les "sirops calmants" est bien à propos. Cela est même nécessaire, car les annonces sont en train de créer une fausse mentalité chez nos mères canadiennes.

Ces sirops jouissent en effet, auprès d'elles, d'une grande popularité. Elles leur reconnaissent bien des qualités; elles ne leur soupçonnent aucun défaut. Elles ne se doutent même pas, ces bonnes mères, que ces préparations, pour la plupart, contiennent des poisons mortels, comme de la morphine, de la jusquiame. Et elles sont toutes surprises quand on le leur dit. Sincèrement elles croient que ces sirops sont "inoffensifs".

Eh bien! il fallait enlever à ce médicament populaire cette enseigne trompeuse. Vous vous êtes donné pour tâche de faire l'édu-

**INFECTIONS ET TOUTES
SEPTICEMIES**

(Académie des Sciences et Société
des Hôpitaux du 22 décembre
1911.)

LABORATOIRE COUTURIEUX
18. Avenue Hoche - Paris

Traitement LANTOL
— PAR LE —

Rhodium B. Colloïdal
électrique

Ampoules de 3 cm'

cation des mères sur ce point. Vous le faites en termes clairs et précis. Je vous en félicite cordialement. Vous avez fait là une belle œuvre. Puisse-t-elle produire tout l'effet désiré.

J'ajoute que vous avez mille fois raison d'appeler ces sirops des "*infanticides*". Que de fois, au cours de ma carrière de médecin, et surtout au dispensaire des "Gouttes de lait", j'ai été à même de constater les tristes effets de ces préparations. On ne compte plus les morts subites à la suite d'une dose trop forte, prise par erreur ou autrement. Que dire maintenant de ces pauvres petits qui, à force d'en prendre, deviennent de véritables morphinomanes. Ce sont, pour la plupart, des nerveux, des dyspeptiques, qui ne profitent pas, et qui succombent victimes de la première maladie qui passe. Le nombre en est incalculable.

Aussi une campagne contre ces "*tueurs*" d'enfants devait-elle tenter la plume d'un homme d'œuvres comme vous.

Votre tract devrait être entre les mains de toutes les jeunes mères. Elles y trouveront des conseils marqués au coin du bon sens et de la vérité.

Bien à vous,

ALBERT JOBIN, M. D.

AVANT - PROPOS

A la demande de plusieurs personnes dévouées qui s'intéressent vivement à l'enfant, nous avons cru devoir céder à leurs instances et retoucher notre conférence de manière à la mettre sous forme de livret pour la distribution gratuite aux mères de famille.

Il faut croire que nous n'avons rien exagéré et que le mal est

passablement répandu, plus que nous le croyions même, puisqu'il y a réveil de l'opinion publique qui se manifeste par des demandes de renseignements d'un peu partout.

A ces marques d'intérêt venant de particuliers, voilà que vient de se joindre au mouvement un journaliste de marque, M. Georges Pelletier, qui dans un magnifique article intitulé: "Empoisonneurs d'Enfants"¹ livre au grand public ses impressions sur les sirops calmants, et, demande qu'une loi urgente soit faite, dès la présente session, pour protéger la vie de l'enfant.

Lors du "Congrès Sanitaire", tenu à Fraserville² en juillet dernier, la question de la "Mortalité Infantile" était à l'ordre du jour.

C'était un sujet de la plus haute importance, puisque notre race s'appuie, non seulement sur la fécondité proverbiale de nos mères canadiennes, mais surtout sur la conservation de la santé de l'enfant. Nous ne pouvions nous empêcher de saisir l'occasion — puisqu'elle nous était donnée — pour dénoncer énergiquement et bien à regret—car c'est un symptôme de retour à la barbarie—qu'une des causes les plus importantes de la mortalité infantile, était l'usage journalier et immodéré des sirops calmants.

En attendant cette loi bienfaitrice qui, nous l'espérons nous délivrera de ces infanticides, un devoir s'impose à tous.

Il faut sans perdre un instant instruire le peuple, surtout les jeunes mères de famille, sur la nécessité qu'il y a à ne pas donner de ces élixirs soporifiques à leurs enfants.

En publiant cet opuscule nous nous proposons donc de faire connaître ce que sont les sirops calmants, quels effets ils produisent chez l'enfant et les conséquences désastreuses qui résultent de leur emploi.

1. Georges Pelletier. — "Empoisonneurs d'Enfants" *Le Devoir*, No du 28 février 1919.

2. A la session provinciale dernière, le nom de Fraserville a été changé en celui de Rivière-du-Loup.

Nous ferons connaître aussi que certains de ces sirops ont une composition différente selon qu'ils sont vendus au Canada ou dans un autre pays, et qu'en plus les étiquettes ne portent pas les mêmes renseignements, ici et ailleurs.

Nous espérons donc que tous ceux et celles qui s'intéressent à la santé de l'enfant, trop négligée hélas! . . . se feront un devoir de répandre ce petit livret parmi toutes les classes de la société afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir sur les effets de ces poisons sur la santé et la vie même de leurs enfants.

L.-F. D.

Villa-du-Verger, 1919.

LES SIROPS CALMANTS

TUEURS D'ENFANTS

Que sont les sirops calmants?

Tous les sirops calmants sont des préparations, mises dans le commerce pour enrichir ceux qui les fabriquent, au détriment de la santé de l'enfant, sans s'occuper de l'usage qui peut en être fait. Le but du fabricant est de faire de l'argent—et il y réussit—en exploitant indignement la santé et même la vie de vos enfants.

Leur manière de procéder est certainement la plus cruelle et la plus honteuse que puisse prendre une personne pour arriver à sa fin, car, par le médicament qu'il vend, les circulaires mensongères qu'il distribue et les annonces grotesques dans les journaux il atteint un petit être sans défense par l'intermédiaire d'une mère sans cœur et ignorante.

Les jeunes mères invoquent, pour plaider leur cause, les pleurs

de l'enfant, le manque de savoir mieux, les nuits sans sommeil, la fatigue. . .

Il faut penser à toutes ces choses avant de contracter mariage. Il faut penser aux fatigues, aux chagrins, au dévouement et surtout il faut penser à s'instruire sur les soins et la manière d'élever les enfants, et non pas répondre: que si l'enfant pleure on lui administrera—comme la voisine—une dose de sirop calmant, et on sera tranquille le reste de la nuit.

Cette manière d'interpréter le rôle d'une mère est indigne d'une femme. Si la Providence, dans sa sagesse et sa bonté infinie vous a aimé au point de vous donner des enfants, c'est dans un but plus noble et plus digne.

Une mère de famille doit comprendre, mieux que cela, ses devoirs envers son enfant. Si votre enfant pleure et ne dort pas ce n'est pas une raison—sans mieux savoir—de lui administrer une dose d'une potion dormitive, en donnant pour excuse et à l'appui que c'est marqué sur la bouteille et que c'est annoncé dans les journaux.

Ne vous fiez donc pas aux annonces trompeuses des journaux et aux mensonges et faussetés écrites sur les étiquettes et circulaires qui accompagnent chaque bouteille de sirop calmant. La loi ne les contrôle pas.

Sans entrer dans plus de détails, permettez que nous vous disions le nom des médicaments qui entrent dans la composition de tous les sirops calmants. En sachant le nom des poisons que vous faites prendre, chaque jour, à votre enfant, peut-être réfléchirez-vous un instant avant de lui donner la prochaine dose. Si vous la lui donnez, quand même, au moins vous le ferez de propos délibéré et vous serez doublement coupable.

Ici, au Canada, presque tous les sirops calmants sont à base d'opium, de morphine, de chloroforme, de chloral, de jusquiame et d'alcool.

Nous disons: "ici au Canada", pour la bonne raison que le même sirop vendu en Angleterre, par exemple, s'il contient de la morphine doit porter sur l'étiquette en caractères gras, le mot x POISON x. Ce simple mot sur l'étiquette équivaut à la mort de la préparation.

Nous en avons un exemple frappant dans le "Winslow's soothing syrup". En Angleterre il ne renferme pas de morphine; on a remplacé la morphine par du Bromure de potassium, exactement parceque les fabricants ne voulaient pas que l'étiquette porte le mot x POISON x.

*
* *

Quels effets produisent ces sirops quand vous en donnez à votre enfant, et quelles en sont les conséquences immédiates et éloignées?

Les effets vous les connaissez d'avance puisque c'est pour les obtenir que vous droguez votre enfant. Ils l'endorment! . . .

Eh! bien — Est-il raisonnable qu'un pauvre petit être sans défense, ne pouvant parler pour dire ce dont il a besoin, mais s'exprimant à sa manière, par des pleurs; souffrant et pleurant, soit à cause de suralimentation, soit de froid ou d'humidité, soit de faim ou de constipation ou de diarrhée, soit terrassé par une dose de morphine qu'il lui faut prendre malgré lui.

Ceci est criminel! Vous imaginez-vous, mères de famille, que vous allez guérir votre enfant avec cet élixir soporifique? Observez donc votre enfant, tachez donc de découvrir la cause de ses pleurs — car il y a les pleurs de la faim, du froid, de la douleur, du caprice, tous différents les uns des autres. Consultez donc. . .

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui a trop mangé, qui a des coliques par suralimentation en lui donnant une dose de "Sirop Calmant du Dr Coderre". Non, jamais! Il serait plus

sage de régler son alimentation, lui donner moins à la fois et il ne pleurera plus.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui est constipé, qui souffre par conséquent, en lui donnant une dose de sirop d'Anis? ... Non jamais! ... Parce que vous le constipez davantage en lui donnant de la morphine. Un peu de manne ou d'huile de ricin et il ne pleurera plus.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant qui souffre de méningite cérébro-spinale en lui donnant du " Winslow's Soothing syrup "? Non jamais.—Un bon bain tiède le calmera.

Croyez-vous pouvoir faire sortir les dents de votre enfant par enchantement en lui donnant quelques gouttes de " Laudamum "? Non jamais. Un anneau d'ivoire à mordre et l'acte naturel de la dentition se produira.

Croyez-vous pouvoir guérir votre enfant de la terrible gastro-entérite (diarrhée verte d'été) qui enlève des milliers d'enfants chaque année, en lui donnant, dix fois par jour du " Parégoric "? Non jamais. La diète hydrique et de bons lavements intestinaux le sauveront.

Croyez-vous pouvoir guérir les pleurs de votre enfant qui a faim, froid, ou est humide avec " Kapps Babys friend ", ou " Mowells teething syrup "? Non jamais. Un peu de lait, une bouillotte et une couche sèche.

Chaque fois que vous administrez une de ces préparations, vous produisez l'effet que vous cherchiez.

L'enfant dormira soit... Le lendemain matin vous le croyez mieux puisqu'il aura passé une bonne nuit — comme on dit — et si les pleurs recommencent, dans la matinée, vous le droguerez davantage et ainsi pour des jours, des semaines, des mois.

Mais, rappelez-vous, mères de famille que le mal continue son œuvre.

Rappelez-vous que la méningite cérébro-spinale que vous n'avez

pas traitée vous donnera un infirme; que la paralysie infantile vous lèguera un impotent; que la constipation vous donnera un hémorroïdaire et un enfant souffrant de prolapsus du rectum (chûte du côlon); que le sommeil forcé, à la morphine et à la jusquiame vous fera hériter d'un nerveux, d'un maniaque, d'un neurasthénique, d'un déséquilibré, d'un alcoolique.

Rappelez-vous surtout que la gastro-entérite, la tuberculose, la méningite, la néphrite soignées aux sirops calmants vous donneront des cadavres.

Pour résumer nous disons donc que lorsque vous consulterez il sera trop tard. Vous aurez perdu un temps précieux durant lequel la maladie se sera aggravée.

Au lieu d'un être chéri qui aurait du vivre, pour être la joie et le bonheur de la famille, et devenir, plus tard, du capital productif, c'est un infirme que vous avez à charge ou un cadavre que vous conduirez au cimetière.

Choisissez ! . . .

Voilà où en sont les choses. Des milliers d'enfants ingurgitent à l'année, des quantités effroyables de morphine, d'opium, de chloroforme, de jusquiame, d'alcool.

On serait porté à croire qu'il y a de notre part exagération. Pourtant non. Vous seriez surpris de connaître le nombre de bouteilles de sirop calmant qui se vend dans la Province de Québec.

Écoutez plutôt.

Un brave père de famille me racontait, il n'y a pas très longtemps, qu'il avait été obligé de battre (sic) son enfant plusieurs soirs de suite pour le déshabituer de boire du " Sirop d'anis Gauvin ".

Agé de deux ans, il était rendu au point d'en boire trois bouteilles par semaine.

Un autre père me racontait qu'il fut obligé d'aller au village,

tard dans la soirée, pour se procurer une bouteille de sirop calmant, parce que son enfant, habitué depuis longtemps, pleurait et demandait son sirop. “ Qui nous délivrera de ce fléau des sirops calmants qui font dormir et qui tuent ”, écrivait le Dr S. Lachapelle.

Il avait mille fois raison. Cependant ce cri de détresse lancé, il y a quelque dix-sept ans, n'a pu encore trouver assez d'hommes courageux pour réclamer devant le Parlement l'abolition de cette loi inique, ni un Parlement assez soucieux de la santé des enfants pour prohiber la fabrication et la vente de ces empoisonneurs d'enfants.

* * *

Quelles sont les conséquences immédiates et éloignées de l'usage de ces calmants ?

La presque totalité des enfants buveurs d'opium ou de morphine sont des dyspeptiques, des irritables, des nerveux et surtout des constipés. Et vous connaissez les troubles qui accompagnent ou suivent un intestin d'enfant, rempli de matières fécales durant plusieurs jours consécutifs : auto-intoxication intestinale—c'est-à-dire que l'organisme s'empoisonne par lui-même par la présence de matières putrides qui séjournent trop longtemps dans l'intestin.

La muqueuse intestinale, chez l'enfant, est excessivement délicate et réagit au moindre changement dans son fonctionnement.

Chaque fois que nous sommes consultés au sujet d'un enfant qui souffre de constipation ou qui ne dort pas, nous disons : “ Votre enfant boit un sirop calmant ” et il est rare que nous fassions erreur..

Les sirops calmants conduisent invariablement à l'insomnie par le fait même qu'ils procurent le sommeil. Les enfants qui ne dorment pas sont presque tous des buveurs de sirop calmant. Ce sont des morphinomanes en petit.

Répétons-le bien haut : Les sirops dormitifs sont un scandale et une disgrâce à l'intelligence, à l'amour maternel et à la civilisation ; ils ont tué plus d'enfants que cent Hérode.

“ L'opium, dit le Dr W. Hutchinson, dangereux pour l'adulte l'est doublement pour l'enfant.”

Et le savant Comby dans ses 160 consultations dit : “ l'opium endort l'enfant, le constipe, ferme son rein et entrave l'élimination des toxines (poisons).

“ Tous les sirops soi-disant dentaires sont à base de narcotiques, particulièrement d'opium, et ne calment l'enfant qu'en l'assommant et parfois aggravant ses troubles digestifs ” dit le Dr Daunadiou.

Et le Dr S. Lachapelle en terminant ses remarques sur l'usage des sirops calmants ajoute : “ Nous sommes tellement convaincu du mal qui résulte de leur emploi que nous nous imposons le devoir de le signaler.

Chopin et Piseck disent que l'opium et ses dérivés doivent être évités chez l'enfant.

Pour calmer l'enfant, dit le Dr Perret, on a préconisé des sirops. Tous ces médicaments sont dangereux et inutiles.

Voulez-vous encore des opinions aussi autorisées et plus rapprochées. Le Dr J.-I. Pageau, dit que : “ en usant de ces sirops si vous ne tuez pas votre enfant, vous en ferez au moins un malade et un délabré. ”

De son côté le professeur Alb. Jobin n'hésite pas à affirmer que l'usage habituelle des sirops calmants est la cause indirecte de mort par les troubles d'intoxication que leur usage occasionne.

M. le professeur A. Vallée, parlant des médicaments qui tuent

dit: " D'autres enfin plus toxiques en raison de leur dose ou de ceux à qui on les administre agissent plus brutalement et causent des accidents immédiats ou rapidement mortels. Parmi ceux-là peut-être n'en est-il pas de plus funestes que ces déplorables sirops calmants qui déciment notre population infantile. "

S'il fallait donner l'opinion de tous ceux qui se sont prononcés contre l'usage des sirops calmants, la liste n'en finirait pas.

Pendant la question est tellement importante et l'abus si répandu que le gouvernement américain a fait faire l'analyse de tous ces sirops et a publié la liste des substances dangereuses qu'ils renferment.

On n'a pas craint de l'autre côté du 45e de publier et de distribuer des circulaires, pamphlets dans lesquels on disait aux mères: " Si vous tenez à la vie de vos enfants ne donnez jamais de ces préparations. "

Mais, direz-vous, si ces sirops sont si mauvais pour la santé de l'enfant est-ce qu'il n'existe pas une loi pour les protéger?

Malheureusement non. En parcourant nos "Statuts" on trouve bien une loi protégeant le sirop d'érable contre toutes falsifications; une loi protégeant les animaux domestiques; une loi protégeant la plante. Pour la plante humaine... rien...

Nous avons déjà fait, ailleurs, une comparaison entre la loi réglementant la vente d'un sac d'engrais chimique pour la protection de la plante et la vente d'une bouteille de sirop calmant pour la destruction de l'enfant.

On a fait une loi intelligente pour protéger la première, mais les enfants... Dame! ce sont peut-être de mauvaises herbes en tous cas on les laisse détruire.

Voici cette comparaison: Constatez par vous-mêmes.

LOI REGLEMENTANT LA VENTE

D'UN SAC D'ENGRAIS ET UNE BOUTEILLE DE
CHIMIQUE SIROP CALMANT

Celui-ci est pour la plante.

La loi exige que l'analyse complète de la composition du fertilisant paraisse sur l'enveloppe du contenu.

Connaissant sa composition et les effets de ses substances sur les plantes il peut être employé avec intelligence.

L'un étant connu s'adresse à l'intelligence du public.

La fraude est difficile.

Pour celui-ci le gouvernement connaissant sa composition, peut fournir à l'acquéreur de précieux renseignements regardant ses effets sur les plantes.

Celle-ci est pour l'enfant.

La loi n'exige pas que l'analyse du médicament soit imprimée sur l'enveloppe du contenu.

Ignorant sa composition et les effets de ses médicaments sur l'être humain il ne peut être donné avec intelligence.

L'autre étant secret s'adresse à l'ignorance du public.

La fraude est facile.

Pour celle-ci le gouvernement ignorant sa composition est dans l'impossibilité de fournir aucun renseignement regardant ses effets sur l'enfant.

Est-ce juste et logique que les cultivateurs connaissent ce qu'ils donnent à leurs plantes et injuste et illogique de permettre aux parents de savoir ce qu'ils donnent à leurs enfants? . . .

La loi, pourtant, défend aux pharmaciens de vendre de l'opium ou de la morphine aux adultes sous quelque forme que ce soit, sans prescription d'un médecin, mais aux enfants sans défense elle le permet et sur une grande échelle puisque vous n'entrez pas dans une seule pharmacie, dans un seul magasin, dans une seule épicerie sans y trouver tout un assortiment de sirops calmants que quiconque peut se procurer et administrer à son enfant qui pleure.

On poursuit sans pitié, et avec raison, ces pauvres chinois ignorants s'ils vendent de l'opium, et on laisse des milliers de canadiens intelligents vendre le même produit. Plus que cela on les protège par une loi inique.

Quelle différence y a-t-il entre vendre de la morphine en tablettes ou la vendre dans un liquide baptisé du nom de "Sirop d'Anis Gauvin"?

* * *

Lisez, mères de famille, les documents qui suivent et prouvent que les sirops calmants sont à base de narcotiques; retenez bien les noms et après... droguez vos enfants avec ces mêmes médicaments si vous l'osez...

Kapp's Baby's Friend. — Ce sirop contient de la morphine, d'après les analystes du Département des États-Unis. En 1906, dans un seul Etat, les coronaires ont rapporté douze cas de mort, dûs à ce sirop.

Sirop calmant du Dr J. Emmery Coderre. — Ce sirop contient de la morphine. A cause des mensonges imprimés sur la circulaire disant que n'importe qui peut administrer avec sûreté et sans

crainte ce sirop, le Gouvernement américain a traduit Coderre devant la cour et il fut condamné à \$150. d'amende [Notice of judgment. No 1277].

Dr Fahrncy's Teething Syrup. — Il est à base de morphine, de chloroforme et d'alcool. Comme ces trois substances ne sont pas inoffensives pour l'enfant; qu'il peut en résulter par leur administration prolongée de très mauvais effets et surtout attendu que ce n'est pas un remède infailible contre n'importe quelle maladie, la Cour de District des États-Unis a condamné Dr Fahrncy's Teething syrup à \$100. d'amende [Notice of judgment No 144].

Dr Winchell's Teething syrup. — Ce produit est déclaré frauduleux parce que la circulaire et l'annonce étaient remplies de faussetés. Condamné à l'amende. [Notice of judgment No 624].

Dr Moffets Teethiva. — Ce calmant est à base d'opium. Il fut déclaré frauduleux à cause des fausses propriétés curatives, attribuées à ce sirop, qu'il ne possédait pas. Il plaida coupable, \$10. d'amende et les frais. [Notice of judgment No 1024].

Hodnett's Gem Soothing syrup.—D'après l'étiquette ce sirop contient $4 \frac{4}{5}$ grains d'opium.

Attendu que ce produit contient de la morphine, qu'il est dangereux de le donner à l'enfant, contrairement à tout ce que dit la circulaire accompagnant la bouteille, ce produit fut déclaré frauduleux par la cour des États-Unis. [Notice of judgment No 401].

Sirop d'Anis Gauvin. — L'analyse de ce sirop faite aux États-Unis, a prouvé qu'il contenait de la morphine et de l'alcool.

Attendu qu'une mixture d'alcool et de morphine, donnée à tout propos à l'enfant peut compromettre sa santé, et comme l'analyse

a décélé une quantité de morphine plus considérable que celle énoncée sur l'étiquette, et aussi parce que le mot "morphine" était en caractères plus petits que ceux requis par la loi, le Sirop d'Anis Gauvin composé a été déclaré frauduleux par la Cour des Etats-Unis. Gauvin plaida coupable et fut condamné à \$150. /Notice of judgment No 773].

Nous avons promis de prouver que certains calmants ont une composition différente selon qu'ils sont vendus ici au Canada ou dans un autre pays et que les étiquettes et circulaires ne disent pas la même chose.

Le sirop d'Anis Gauvin nous offre un exemple typique.

En octobre 1918 nous achetions dans une épicerie, à Salem, Mass., une bouteille de sirop d'Anis Gauvin Composé—; dans le même mois nous en achetions une dans un de nos magasins de campagne de la Province de Québec.

Voici ce que l'on trouve imprimé sur l'enveloppe extérieure de la bouteille :

ETATS-UNIS

CANADA

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE**POUR BEBES**

Ce sirop est administré dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition Dououreuse, Toux, Rhume, Manque de Sommeil, etc.

PRIX 25cts.

En vente dans toutes les pharmacies.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSÉ

Propriétaire

Lowell, Mass. Montréal Canada.

T. MENARD, Distributeur

LOWELL, MASS.

SIROP D'ANIS GAUVINPREPARÉ AVEC L'APPROBATION
D'UN EMINENT MEDECIN

Ce sirop est administré dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, etc. Ce sirop procure le sommeil.

PRIX : 25cts.

En vente dans toutes les pharmacies.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien

850 RUE STE-CATHERINE EST MONTREAL.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE | GAUVIN'S ANISEED SYRUP

FOR BABIES

ALCOHOL 6 PER CENT ACETATE
MORPHINE $\frac{1}{4}$ GRAIN
PER OUNCE.

This Syrup is administrated for
Infantile Colics, Dysentery, Coughs,
Colds, Sleeplessness etc.

PRICE 25cts.

For sale by all Druggists.

This bottle contains 2 ozs.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSE
Proprietor

Lowell, Mass. Montreal, Canada.

Packed by T. MENARD,

LOWELL, MASS.

PREPARED WITH THE APPRO-
BATION OF AN EMINENT
PHYSICIAN

This Sirup is an excellent specific
for Infantile Colics, Diarrhœa, Dy-
senteria, Children cutting their Teeth,
for Coughs, Colds, etc. It will induce
natural sleep to your children.

*The Proprietary or Patent Medicine
Act. No. 704 — Morphia—Henbane*

PRICE : 25 cts.

J. A. E. GAUVIN Dispensing Chemist.

850 ST. CATHERINE STREET EAST, MONTREAL

Comme vous le constatez, aux États-Unis, la préparation porte le nom de "Sirop d'Anis Gauvin Composé". En plus il est déclaré qu'il y a 6% d'alcool et $\frac{1}{4}$ de grain d'acétate de morphine par once. Or la bouteille a une capacité de 2 onces, elle contient donc $\frac{1}{2}$ grain d'acétate de morphine.

Au Canada, tout ce que l'on trouve d'indication sur la même enveloppe se sont en dessous de: "The Proprietary or Patent Medicine Act. No 704" les deux mots Morphia—Henbane.

Que signifie ces deux mots perdus au travers d'une foule de tête d'enfants? "Morphia" devrait être le mot latin de morphine. "Henbane" est le nom anglais de jusquiame. Donc ce sirop vendu au Canada contient de la morphine et de la jusquiame probablement un alcaloïde: soit hyaseine ou scopolamine.

Ceci est à retenir: le même sirop renferme, ici, deux narcotiques au lieu d'un seul aux États-Unis. Aussi les doses sont moins fortes ici.—Pour un enfant d'un mois, 10 à 15 gouttes aux E. U., 5 à 10 gouttes au Canada.

La circulaire qui entoure chaque bouteille est plus intéressante à lire:

Circulaire Américaine.

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSÉ

POUR BÉBÉS

Chaque once liquide de Sirop d'Anis Gauvin Composé contient
 $\frac{1}{4}$ grain d'acétate de morphine et 6% d'alcool.

Une préparation pour calmer la douleur dans les cas de Coliques, Dysenterie, Rhume et Refroidissements.

Recommandé pour les bébés et les enfants lorsque la dentition est douloureuse et lorsqu'ils manquent de sommeil.

DOSE :

Pour les enfants de moins de un mois, 10 à 15 gouttes.

Pour chaque mois en plus, jusqu'à un an, ajoutez 5 à 8 gouttes.

A l'âge d'un an, donnez de 1 à 2 cuillerées à thé; pour les adultes, $\frac{1}{2}$ à 1 cuillerée à soupe, à prendre deux ou trois fois dans la journée, suivant les besoins.

Pour les bébés qui font leurs dents, versez un peu de *Sirop d'Anis Gauvin Composé* dans une soucoupe, trempez-y le bout du petit doigt et frottez doucement les gencives trois ou quatre fois par jour.

(Marque de commerce enregistrée)

ATTENTION.—Méfiez-vous des imitations. Demandez le *Sirop d'Anis Gauvin Composé*. Voyez à ce que la signature et la marque de commerce reproduites ci-contre, se trouvent sur chaque bouteille.

N'acceptez pas de remèdes de charlatans portant des noms imaginaires de médecins qui n'existent pas et inventés dans le seul but de tromper le public.

Garanti par T. Menard de Lowell, Mass., conformément au Foods and Drugs Act., du 30 juin 1906, No 2836a.

FABRIQUÉ PAR

SIROP D'ANIS GAUVIN COMPOSÉ, Propriétaire

Montréal, Can.

T. MENARD, Empaqueteur.

Lowell, Mass.

En vente dans toutes les pharmacies et dans les Magasins Généraux du pays.

PRIX : 25 cts la bouteille.

Circulaire Canadienne.

LE SIROP D'ANIS GAUVIN

LE REMÈDE PAR EXCELLENCE POUR LES ENFANTS

Guérit : Coliques, Toux, Rhumes. Il rend la Dentition plus facile et moins douloureuse et procure un sommeil calme et Réparateur.

DOSES :

Avant l'âge d'un mois, 5 à 10 gouttes. Pour chaque mois de plus jusqu'à un an, ajoutez 2 à 3 gouttes.

A un an, une demi-cuillerée à une cuillerée à thé. Augmentez sans crainte, si la dose n'a pas l'effet voulu.

Adultes, 1 à 2 cuillerées à thé, à répéter 2 ou 3 fois par jour au besoin.

Pour les bébés qui font leurs dents, versez quelques gouttes de *Sirof d'Anis Gauvin* dans une soucoupe, trempez-y le bout du petit doigt et frottez-en doucement la gencive plusieurs fois par jour : l'effet est magique.

Dans toutes les indispositions qui rendent les enfants malcommodes et les privent de sommeil, le *Sirof d'Anis Gauvin* apporte un grand soulagement, et, administré suivant les directions, il est tout à fait inoffensif. Il ne nuit pas à la digestion et n'ébranle pas les nerfs. Il calme les vomissements et ne les provoque jamais.

Peu de remèdes ont obtenu un pareil succès. Des milliers de mères de familles s'en servent et les médecins le recommandent. Nous avons des certificats en trop grand nombre pour être imprimés, mais le public peut en prendre connaissance à notre pharmacie.

MARQUE DÉPOSÉE

Refusez absolument ces remèdes de charlatans portant des noms fictifs, des noms de médecins qui n'existent pas et qu'on a inventés pour tromper le public.

En garde. — Défiez-vous des contrefaçons. Demandez le *Sirof d'Anis Gauvin*. Examinez si le nom et la marque de commerce tels que reproduits ci-contre se trouvent sur chaque bouteille.

Le propriétaire du *Sirof d'Anis Gauvin* est avantageusement connu de la Profession Médicale et de ses Concitoyens de la Métropole du Canada.

J. A. E. GAUVIN, PHARMACIEN

850 rue Ste-Catherine Est. - MONTRÉAL.

En vente dans toutes les pharmacies et chez les marchands à la campagne.

PRIX : 25 cts la bouteille.

On constate donc que la circulaire américaine est très sobre en affirmation. Vu que la loi ne permet pas de donner à une préparation des propriétés qu'elle ne possède pas, le mot "guérit" coliques etc. . . que nous lisons sur la circulaire canadienne ne paraît pas sur l'autre.

Le paragraphe entier en dessous des doses, sur la circulaire canadienne est éliminé de l'américaine—c'est dans ce paragraphe faux et trompeur que Gauvin a été trouvé coupable par la cour des États-Unis.

Winslow's Soothing Syrup. — En Angleterre, ce sirop ne contient pas de morphine, parce que "The British Pharmacy Act." oblige le fabricant à mettre sur l'étiquette de toutes préparations qui contiennent de la morphine le mot x Poison x en caractères gras.

On a donc remplacé la morphine par du Bromure de Potassium parce que, comme nous le disions plus haut, le fabricant ne veut pas que le mot x Poison x paraisse sur l'étiquette de la bouteille.

Le même sirop qui se vend ici renferme de la morphine, parce que nos législateurs n'ont pas encore cru utile, ni même nécessaire de protéger la vie des enfants.

Le Bureau de Santé de "New South Wales, Australie a défendu l'importation, l'annonce et la vente de Mrs Winslow's Soothing Syrup", comme étant préjudiciable à la santé.

L'annonce de cette décision a été faite dans tous les journaux du Sydney, afin que le public en général, les journaux, les pharmaciens et autres marchands sachent à quoi s'en tenir.

Nous sommes encore assez optimiste pour croire que dans un avenir rapproché, le Canada prendra une telle attitude et ne craindra pas de prohiber la fabrication, l'annonce et la vente des sirops calmants.

Et pourquoi ne prendrait-il pas cette attitude? pourquoi ne ferait-il pas ce pas en avant dans le sens de la civilisation!

Est-ce qu'il n'a pas pour mission la protection d'abord et ensuite la conservation de la santé de ses sujets?

Nous ne craignons nullement de dire que l'État qui permet la fabrication, l'annonce et la vente des narcotiques pour les enfants est coupable et criminellement responsable de tous les maux qui en résultent.

Que de mères étourdies, de commères ignorantes, de domestiques irresponsables, gavent l'enfant de narcotiques sans raison sous prétexte qu'il pleure—Passe—elles ne savent pas mieux.

Mais qu'un gouvernement d'hommes intelligents, de gens qui sont à même de constater les effets nuisibles de l'usage de ces potions—ou pour le moins de se renseigner—tolère un tel abus au détriment de la santé et de l'avenir du pays cela ne peut se comprendre.

Le Canada et en particulier la Province de Québec resterait-elle insouciant devant la belle initiative entreprise par les États-Unis, l'Australie et autres de purger leur pays du fléau des Sirops infanticides?

Il doit se trouver assez d'hommes de cœur, assez de femmes courageuses, assez de mères énergiques pour continuer cette belle campagne! . . .

L'homme de cœur réclamera devant le Parlement une loi prohibant la fabrication, l'annonce et la vente des sirops à base de narcotiques. Il refusera l'annonce dans les journaux. Il abandonnera la vente de ces produits dégradants.

La femme courageuse prêchera partout, chaque fois qu'elle en aura l'occasion, les saines doctrines de l'hygiène et démontrera qu'une des causes sinon toujours directe au moins indirecte de la mortalité infantile est l'usage immodéré des sirops calmants.

La mère énergique apprendra les notions élémentaires de la puériculture et se rappellera que pour avoir " *Mens sana in corpore sano* " le nouveau né n'a pas besoin de stupéfiant.

*
* *

Bonnes Mamans, prenez donc la résolution de ne plus donner de ces poisons à vos enfants. Prenez l'exemple de nos bonnes vieilles grand'mères qui nous disent tous les jours: "De notre temps, nous n'avions pas de ces sirops, et nous avons élevé une grosse famille d'enfants plein de santé." Et elles ont mille fois raison.

Liste des sirops calmants les plus en usage avec les narcotiques qu'ils contiennent.

Sirop d'Anis Gauvin	Morphine et jusquiame
Sirop calmant Dr. J.-Émery Coderre	Morphine
Mrs Winslow's Soothing syrup	Morphine
Kapp's Baby's Friend	Morphine
Mowell's Teething Syrup	Morphine
Hodwett's Gem Soothing Syrup	Morphine
Dr Moffet's teethina powder	Poudre d'opium
Sabine's Blackberry Soothing Syrup	Morphine
Dr Winchell's teething Syrup	Morphine
Wood's Soothing Syrup	Morphine
Laudanum	Opium
Paregoric	Opium
Dr Groves anodyne for Infants	Morphine et chloral
Children Comfort	Morphine
Dr King's New Discovery	Opium et chloroforme
Bosehec's German Syrup	Morphine
Jayne's Expectorant	Opium
Dr Bull's Cough Syrup	Codéine
Godfrey's Cordial	Opium
Chamberlain's Diarrhea cure	Opium

N. B.—Nous ne garantissons pas l'authenticité des formules, attendu que les fabricants changent très souvent la composition de leur produit.

Nous recommandons fortement aux mères de famille de lire l'un des livres suivants :

Femme et Nurse

Dr S. Lachapelle

Pour lire en attendant bébé

Dr Daunadiou

L'éducation des Mères

Dr M. Perret

— :000: —

UNE SOIRÉE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE A ST-SAUVEUR

Instituée en 1897 notre Société médicale avait pour but ultime de réunir autant que possible une fois le mois tous les médecins de Québec et même de ses environs. Cette grande famille intellectuelle devait, dans l'esprit de ses initiateurs ramener ses membres au vieux foyer de l'École de Médecine, pour y causer des intérêts de la docte profession. Outre le charme délicat d'y revivre les chers souvenirs d'antan, chacun y donnerait des observations recueillies dans sa clientèle; on discuterait les meilleurs modes de traitement; on se consulterait et l'on s'encouragerait mutuellement. Bref: ces assemblées seraient nourries d'une science médicale de plus en plus saine, stimuleraient les énergies et réchaufferaient le cœur souvent morose du praticien. Et tout cela au profit des pauvres malades! Malheureusement ces initiatives géné-

reuses; cette nécessité de créer un noyau de médecins érudits, coalisés contre la maladie, n'eut pas tout le succès légitimement attendu. L'éloignement et les devoirs austères de la pratique ont jusqu'ici éloigné plusieurs confrères de nos réunions. Et entre nous, il faut bien le dire, les hideux personnages de l'ambition malsaine; de la dissension et des préjugés; de la paresse même; tout ce cortège infâme des misères humaines laissent encore plus de sièges vacants à notre foyer. Aussi avant de guérir autrui, songeons à soulager notre propre mal: "medice, curate ipsum": C'est pourquoi, M. le Docteur Arthur Leclerc, à une assemblée tenue en mars dernier, proposa que la Société Médicale déserte de temps à autre la vieille maison pour aller "veiller" chez les confrères des différents quartiers de la ville. Nous irions ainsi chez ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas venir. La motion plût, on organisa la fête. Et le 4 avril dernier, notre société faisait sa première exode à Saint-Sauveur.

La "veillée" eut lieu dans une salle proprement apprêtée de la Bourse du Travail. Nous étions bien une bonne trentaine jeunes et vieux. A travers un voile bleu provenant de la combustion de cigares et cigarettes généreusement présentées par le comité organisateur, on échangea de bonnes poignées de main et l'on causa en frères. Nous donnons ci-après un résumé bref de la réunion afin que ceux qui n'ont pu y assister en connaissent les grandes lignes en lisant notre *Bulletin*.

Le Président, M. le Dr Dagneau ouvre la séance en souhaitant cordiale bienvenue à tous. Puis il engage tous les médecins à mépriser certains préjugés, à secouer même la paresse physiologique et à serrer nos rangs de plus en plus.

La maison commerciale Rougier et Frères ayant demandé à la Société Médicale d'appuyer sa requête auprès du commissaire des Patentes et Brevets à Ottawa pour obtenir de vendre au Canada le Novarsenobenzol! Billon, il est conclu, après échanges d'idées,

que la Société Médicale demanderait au Gouvernement de favoriser non seulement cette Maison, mais de ne restreindre en rien la vente au taux le plus bas possible, de ce produit de plus en plus nécessaire.

M. le Dr Rousseau, invité à prendre la parole, monte à la chaise présidentielle. Il traite avec clarté et méthode du syndrome médiastinale. Il nous intéresse vivement en nous exposant cinq observations de sa clientèle. Trois de ces malades ont souffert d'hypertrophie des ganglions trachéo-bronchiques et ont présenté le syndrome pathologique du médiastin antérieur; un d'un anévrysme sacciforme de l'aorte; le dernier de néoplasie sacarmoteuse des ganglions trachéo-bronchiques après ablation d'un sarcome du sein. Dominante générale: tous ont présenté à divers degrés, de la dyspnée, une matité correspondant à ces masses et corroborée d'ailleurs par la radioscopie; de la bitonalité de la voix; et, l'une entre autres, un œdème de toute la partie supérieure du tronc par suite de compression de la veine cave supérieure. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que la mort est survenue chez trois par hémorragies internes foudroyantes dues à une ulcération probable de vaisseaux importants. Cette causerie très agréable parce que scientifique et intime à la fois n'aura pas manqué ses effets instructifs et récréants. Le bruit des applaudissements couvre ses pas lorsqu'il reprend son siège.

Vient ensuite M. le Dr A. Simard, avec l'assurance que lui confère sa haute autorité chirurgicale, il nous présente les deux communications suivantes. La première a trait à un fibro-sarcôme de la paroi abdominale classé cliniquement " tuberculome de l'intestin possiblement adhérent à la paroi ". En deux ou trois phrases précises, il élimine pertinemment toutes les hypothèses vraisemblables pouvant surgir dans ce cas: abcès appendiculaire refroidi; tumeurs habituelles de la paroi même, cholécystite chronique avec vésicule sclérosée à la paroi; tumeur de la région ré-

nale etc. Le fait que cette tumeur ne présentait pas les symptômes courants d'une néoplasie de la paroi; et que d'autre part, le malade " toussotait ", avait maigri et s'était anémié; qu'enfin il présentait les caractères ressemblant tout-à-fait au tuberculome intestinal: toutes ces considérations rassuraient un peu notre grand clinicien. Il prit le parti d'ouvrir cette paroi qui avait présenté tant de difficultés au diagnostic. Ipso facto, l'erreur, très plausible d'ailleurs, était mise en évidence. L'anatomo-pathologiste reconnut dans cette tumeur largement enlevée un fibro-sarcome de la paroi musculaire. Avec une franchise digne de sa valeur professionnelle, M. le Dr Simard avoue son erreur comme pour nous enlever les scrupules d'un diagnostic faux *tout en étant vraisemblable*.

Une jeune fille fait le sujet de la deuxième communication. Il s'agit chez cette " pâlotte " institutrice d'une arthrite sèche et d'une carie sèche humérale droite. Le chirurgien élimine la périarthrite, la luxation, le rhumatisme, et les autres néoplasies. Au point de vue pratique il résèque cette tête humérale malade afin d'éviter l'ankylose définitive et la perte absolue du rendement utile de ce membre. Cette intervention permet aujourd'hui à cette demoiselle de faire des mouvements assez étendus. Du massage et une mobilisation progressive lui " vaudront l'honneur de continuer sa noble mission et d'instruire les petiots en leur délivrant ses enseignements sur le grand tableau noir ". Une chaleureuse acclamation l'accompagne à son fauteuil. M. le Dr Vallée dit un mot d'un autre cas de fibro-sarcome.

M. le Dr Grondin, président élu de la " Canadian Medical Association " nous informe que la prochaine réunion de cette association tiendra ses assises à Québec même les 25, 26, 27 juin à venir, Il demande que nous y prenions une part importante en y donnant des travaux en français et *en anglais puisque nous savons parler les deux langues*. Puis il nous lit l'observation d'une éclampsique

qui a présenté du coma et plusieurs crises après l'accouchement. Le chloroforme administré au cours des attaques d'éclampsie, et le temps triomphèrent de ces troubles morbides. Cette intéressante communication fut suivie d'une discussion à laquelle prirent part les docteurs A. Leclerc, Racine, Rousseau, Grondin, Caouette, Dagneau et J. Vallée.

— Dr Grondin, quelle expérience avez-vous du *veratrum viride* dans le traitement des crises de l'éclampsie, demande le Dr A. Leclerc?

—Aucune, car je ne l'ai jamais employé. Les Américains prétendent avoir des succès. Je tiens de l'École Française qui administre le chloroforme et j'ai toujours eu satisfaction en suivant leur exemple. Bar lui-même se demande ce que vaut le *veratrum* à ce point de vue.

—Pour ma part, j'ai usité plusieurs fois le *veratrum* dans les convulsions éclamptiques survenues avant ou après l'accouchement. Comme résultat, j'ai toujours noté un ralentissement à peu près immédiat du pouls; une baisse dans la pression sanguine, et surtout un arrêt ou tout au moins un éloignement des crises jusqu'à leur disparition absolue. En même temps la malade sortait du coma."

Le Dr Caouette cite une observation du même genre. Les Drs Racine et J. Vallée ont donné le *veratrum* avec succès.

—Enfin au point de vue pratique sommes-nous en droit d'attribuer ces améliorations au *veratrum viride*? Y-a-t-il relation de cause à effet? continue le Dr A. Leclerc.

—Ce n'est pas de ma compétence, reprend le Dr Rousseau. Mais à la fin, cette question du *veratrum* m'intéresse singulièrement, puisque des médecins sérieux en font leur médication courante dans l'éclampsie. C'est, en plus, un point de la science important à élucider. Car si l'ombre plane encore sur la cause pathogénique réelle de ces manifestations morbides, la thérapeutique

doit tout de même en chercher sérieusement l'élément curatif. Serait-ce le veratrum? Les Français, quoiqu'ils sachent beaucoup, ont peut-être tort de répondre par la négative.

Après ces remarques sur le veratrum qui nous ont profité à tous en raison même de la grave symptomatologie de l'éclampsie, le comité nous récréa en nous offrant une consommation—très honnête d'ailleurs! Puis on causa avec force jeu des risoriens; et chacun, harassé de la tâche du jour, regagna heureusement son foyer.

Les réflexions qui naissent à notre esprit fourmillent. Résumons en disant que cette réunion intime nous a valu beaucoup. En effet, nous avons tous appris en écoutant avec plaisir nos maîtres, et nous nous sommes stimulés en vivant quelques bonnes heures en famille. Souhaitons avec notre dévoué Président que plus de membres encore viennent à nos veillées scientifiques. Que chacun y donne son appui; car tous sont invités à vous faire profiter de leur expérience et des cas intéressants de leur clientèle. "Agglutinons-nous" pour la science; pour l'intérêt de nos patients; pour l'"héliothérapie" des heures sombres de notre vie professionnelle.. A l'œuvre les énergies!!

P. S.—Encore un mot au sujet du veratrum et nous terminons. Après la soirée nous étions personnellement fort intrigué sur la nature et les propriétés physiologiques de ce fameux veratrum. Notre manuel de "Matière Médicale" n'en dit pas un mot. Il parle bien d'un de ses alcaloïdes "la vératrine" mais, il affirme qu'au point de vue thérapeutique, elle n'a qu'un intérêt tout à fait secondaire" (A. Bibaud p. 791). En quête de renseignements, nous avons fouillé tous les traités de pharmacologie à notre disposition. Voici ce que nous avons trouvé dans Brunton: *Pharmacology of Veratrum viride*. "Its root contains: jervine, pseudo jervine, ceradine principally; but traces of rubi-jervine, veratrine

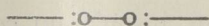
and veratralbine. Its actions are due to the jervine and to the other alcaloids. At small dose (five drops repeated after the intervall of two hours) of fluid extract, the pulse is lowered in force, without at first affecting its frequency, it afterwards becomes slow, soft and moderately full and liable, etc: blood pressure is lowered. It lessens the function of the spinal cord and medulla, and of the cardiac ganglia". Voilà, prises ça et là, les propriétés physiologiques reconnues au veratrum. Ajoutez à cela qu'il ralentit la contraction musculaire striée et qu'à doses *toxiques* il provoque l'apparition de convulsions et vous aurez la substance qu'en donne Brunton.

Northmagel et Rossback reconnaissent au veratrum les mêmes propriétés. D'après eux il ralentirait la respiration et les spasmes convulsifs en paralysant jusqu'à un certain degré l'excitabilité anormale du sympathique. Et Barthalow dans sa "Materia and therapeutica" publie l'observation du Dr Sullivan of St. Francisco qui dit que le veratrum "is invaluable in puerperal convulsion". Il cite les témoignages de Barker et de Boyd qui abondent dans le même sens et il ajoute: "increasing experience adds to the testimony regarding its exceptional value in the relief of this formidable malady (éclampsie).

Il nous a semblé opportun de rappeler ou de faire connaître exactement ces propriétés physiologiques, que nous ignorions nous-même, au moment de la discussion touchant le veratrum. Si l'on réfléchit un instant, on sera singulièrement frappé de ce qu'elles peuvent convenir, ce semble, au traitement du syndrome éclamptique. Modérateur de l'excitabilité, du système musculaire, de la moelle épinière et même du système nerveux central; modérateur du pouls tout en conservant au cœur sa force et son ampleur; diminuant la pression sanguine; ralentissant la respiration et faisant disparaître les spasmes; en théorie il serait quasi spécifique! L'expérience ne semble pas contredire nettement ce fait.

Pourquoi, comme l'a fait remarqué notre Président, n'emploierait-on pas le veratrum dans le traitement des convulsions éclamptiques comme on administre les bromures dans les convulsions épileptiques qui se ressemblent de si près? Chers confrères, c'est pour bénéficier de votre opinion et de votre expérience que nous lançons ces idées de rapprochement. Nous ne connaissons pas du tout la pratique du veratrum, parce que reçu il y a quelques mois à peine nous n'avons pas eu l'occasion d'en faire l'expérience personnelle. Mais, comme beaucoup d'autres, nous voudrions être éclairé sur cette importante question. Nous vous serons reconnaissant à jamais si vous contribuez dans la mesure du possible.

Dr AGGLUTININES.



TUBERCULOSE

Dans la forme généralement la plus redoutable de la Tuberculose la Tuberculose pulmonaire, les succès du *Iodéol Viel* sont reconnus par tous les expérimentateurs, notamment par les docteurs Orjubin, medecin chef de la Compagnie Transatlantique; Nimier, chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Brieuc; Miette, de Paris; Constantin, directeur du sanatorium du Croisic, etc., dont les observations les plus intéressantes ont été communiquées au Congrès international contre la Tuberculose, tenu à Rome, en avril 1912, et au Congrès de Pathologie comparée, de Paris. Elles ont à ce point attiré l'attention des spécialistes que l'emploi de l'Iodéol est devenu pour ainsi dire courant dans la plupart des Offices et Sanatoriums anti-tuberculeux.

Dès les premières injections intra-musculaires, dit le docteur

Constantin, dans son rapport au Congrès de Paris, la toux diminue, la température vespérale baisse, la tendance aux hémoptysies disparaît et dans la plupart des cas, au bout de 6 à 8 semaines de traitement, on obtient un changement complet dans l'état du malade. Les crachats deviennent muqueux, ils se raréfient; et le nombre des Bacilles de Koch diminue graduellement. Les malades augmentent de poids, les forces se relèvent, et l'auscultation est vite modifiée dans un sens favorable.

Notons encore, et le docteur Corson, a justement insisté sur ce point, que l'Iodéol n'est nullement contre-indiqué, comme le sont les iodures, dans les états hémoptoïques, attendu que l'Iode Colloïdal n'a point d'action hyperémiante notable sur le poumon. C'est ce qui fait que, chez les tuberculeux sujets aux hémoptysies, les crachements de sang, loin d'augmenter, s'arrêtent et cessent définitivement.

— :o: —

REVUE DES JOURNAUX

—

DOSAGE DES CHLORURES DANS LES NEPHRITES

—

La rétention chlorurée ne s'effectue pas suivant un type spécial pour chaque sujet. Au contraire elle obéit à une loi; elle s'effectue suivant un rythme constant, quelle que soit la perméabilité du rein aux chlorures, différent seulement selon les cas par ses modalités: c'est le "rythme en échelons".

La fonction chlorurée du rein peut s'apprécier avec précision par la méthode suivante: le sujet est soumis à un régime sans sel,

Quand l'équilibre de poids et de chlorures est atteint, on lui fait ingérer quotidiennement 10 gr. de N a C L chimiquement pur en plus du régime déchloruré contenant 1 gr. 50 de N a C L. Quatre cas peuvent s'observer :

1^o Élimination en échelons normaux. — Le rein, par échelons progressifs, atteint en trois ou quatre jours une élimination étale de 10 gr. environ = perméabilité normale.

2^o Élimination en échelons prolongés. — Le rein met plus de quatre jours pour parvenir à cette élimination de 10 gr. = perméabilité diminuée.

3^o Élimination avec ébauche d'échelons. — Le rein, après plusieurs jours d'échelons progressifs mais peu marqués, se maintient à une élimination au dessous de 10 gr. = perméabilité très diminuée.

4^o Le rein ne parvient à éliminer qu'une quantité infime de chlorure, sans même ébaucher un rythme en échelons—perméabilité presque complètement abolie.

Ces notions nouvelles ont un intérêt théorique et pratique. Au point de vue théorique, elles montrent ce que l'on n'avait pas vu jusqu'à ce jour, que la rétention chlorurée obéit à la grande loi de l'équilibre, que l'on retrouve dans tous les phénomènes biologiques. Au point de vue pratique elles indiquent la façon d'explorer d'une façon rigoureuse la perméabilité du rein aux chlorures. Cette méthode, bien interprétée suivant les règles données par l'auteur, permet de déceler un trouble d'élimination dans des cas où les autres épreuves du fonctionnement rénal restent muettes. (*Le Progrès Médical*, 1 novembre 1918, le mouvement médical).